

Six normes internationales en matière de RSE

1. Initiative mondiale sur les rapports de performance (Global reporting initiative ou GRI)

La [GRI](#) est un organisme qui a établi une norme internationale largement reconnue en matière de reddition de comptes. Cette norme comporte des principes, des lignes directrices et des indicateurs destinés à toutes les organisations, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Le Canada a travaillé de concert avec la GRI et avec des parties prenantes pour élaborer des suppléments à l'intention des entreprises pétrolières, gazières et minières. Le Canada favorise l'utilisation de la norme GRI pour la production de rapports sur la RSE afin d'accroître la transparence et de promouvoir des incitatifs axés sur le marché pour l'obtention de bons résultats en matière de RSE.

Les entreprises qui cherchent à se conformer à cette norme produiront des rapports en respectant les lignes directrices G4 ainsi que les suppléments pertinents à l'intention des entreprises minières, pétrolières et gazières.

2. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) contiennent des recommandations à l'intention de tous les secteurs au sujet des comportements responsables à adopter dans une vaste gamme d'activités. Le Canada est l'un des signataires originaux de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales de 1976, et des lignes directrices connexes. Le Canada continue d'appuyer et de promouvoir activement ces lignes directrices; il a en effet participé à leur mise à jour périodique et a contribué à l'élaboration de lignes directrices de mise en œuvre qui intéressent particulièrement les entreprises extractives. Les mises à jour de 2011 ont mené à l'ajout des chapitres sur les droits de la personne et la diligence raisonnable, domaines pertinents pour les entreprises extractives.

3. Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de la personne

Les [principes directeurs](#) constituent la mise en œuvre du cadre de référence « Protéger, respecter et réparer », qui a d'abord été présenté en 2008 au Conseil des droits de la personne des Nations Unies par le Représentant spécial sur la question des entreprises et des droits de la personne, M. John Ruggie. Les principes directeurs définissent les responsabilités distinctes, mais complémentaires, qui incombent aux entreprises et aux gouvernements en ce qui concerne les droits de la personne, lesquelles reposent sur trois piliers : 1) l'obligation des États de protéger leur population contre les atteintes aux droits de la personne par des tiers, y compris des entreprises; 2) la responsabilité des entreprises de respecter les droits de la personne en agissant avec diligence; 3) la nécessité d'accroître l'accès des victimes à des processus de recours efficaces. Coparrainés par le Canada, les principes directeurs ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de la personne en juin 2011, et ont été cités depuis dans un certain nombre de normes internationales, y compris les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le Canada appuie depuis 2005 les travaux d'élaboration des principes directeurs, continue de les promouvoir et oriente ses efforts dans ce sens.

4. Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne

Les [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne](#) ont pour but d'aider les entreprises extractives à prévoir et à atténuer les risques associés au déploiement de mesures de sécurité publique et privée, de manière à protéger leurs opérations sans faire usage d'une force excessive ni violer les droits de la personne. Mis au point en 2000, ces principes préconisent une marche à suivre visant à aider les entreprises à adapter leurs politiques et leurs procédures au contexte local. Ils se sont avérés utiles aux entreprises qui mènent des activités dans des zones à haut risque de conflits sociaux reliés à l'extraction des ressources naturelles. Des entreprises de partout dans le monde s'inspirent de ces principes, qui sont encadrés par l'Initiative